

Liste de vérification



pour le **28**
avril

Dix façons dont les membres, sections locales, divisions et conseils du SCFP peuvent agir :

- Planifier les activités du Jour de deuil bien avant le 28 avril.
- Afficher le poster du Jour de deuil.
- Distribuer les signets du 28 avril.
- Porter au travail le t-shirt du 28 avril du SCFP.
- Utiliser le drapeau du Jour de deuil du SCFP.
- Lire l'Énoncé sur le Jour de deuil à un rassemblement ou une réunion.
- Inviter les organisations populaires et religieuses à participer aux activités du 28 avril.
- Faire participer les médias ou demander de l'aide au Service des communications du SCFP.
- Dire au Service national de santé et de sécurité du SCFP ce que vous avez fait le 28 avril.
- Envoyer des photos de votre activité du Jour de deuil par courriel à sante_securite@scfp.ca